CORRIGÉ

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CAP RESTAURANT EP3

EP3/U3 : Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise

Durée : 2H

Coefficient: 4

Nombre de pages composant le corrigé (chaque page étant obligatoirement paginée): メナ

BAREME CEEJS

1^{ère} Partie ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

1/Dans le tableau ci-dessous, vous répondrez aux différentes questions relatives aux statuts.

 $3 \times 1.5 \text{ points} = 4.5$

2ème PARTIE : ENVIRONNEMENT SOCIAL

1/Comment s'appelle le document en ANNEXE 1 ?

0.5 point

2/ Quel est le nom de l'employé ?

Quel est son emploi?

2 x 0.5 point = 1 point

3.1/ Qu'est-ce qu'une convention collective ?

1 point

3.2/ Sur l'annexe 1, que signifie convention collective des HCR?

1 point

4.1/ A combien de jours de congés un salarié a t-il le droit par mois de travail ?

1 point

4.2/Dans le cas présent, sur l'annexe 1, quel est le cumul des congés acquis pour l'année ?

1 point

5.1/ Sur l'annexe 1, quel est le montant :

2 x 0.5 point = 1 point

3^{ème} PARTIE: ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

Vous répondrez aux questions ci-dessous.

1 point par question = 5 points

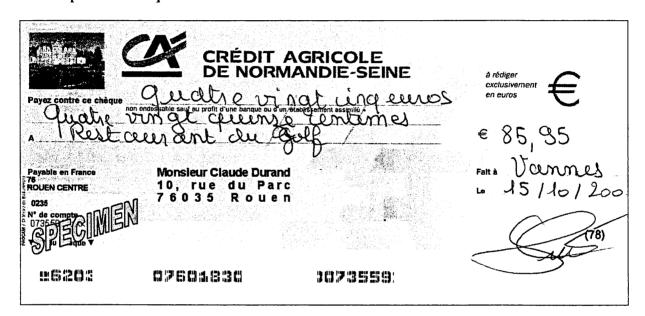
TOTAL des points : 16

16/4= note sur 4

Groupement 1 – session 2005	CAP RESTAURANT	CORRIGE
EP3/U3: Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise		
Durée de l'épreuve : 2 heures	Coefficient: 4	Page 13 / 17

3ème Partie: Environnement commercial

Vous travaillez au restaurant «Le Golf » à Vannes. Un client, Monsieur Claude Durand règle son repas par chèque bancaire. Vous répondrez aux questions ci-dessous.



1°) Qui est le tiré?

La banque : Crédit Agricole

2°) Qui est le tireur?

Le titulaire du compte : Claude Durand

3°) Qui est le bénéficiaire ?

Le restaurant « Du Golf »

- 4°) Quelles sont les vérifications à faire lors de la remise du chèque?
 - Vérifier que le chèque est correctement rempli et signé
 - Vérifier l'identité du client
- 5°) Que doit on faire avant de remettre le chèque à sa banque ?

Le signer au dos

1 point par question= 5 points

Groupement 1 – session 2005	CAP RESTAURANT	CORRIGE
EP3/U3 : Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise		
Durée de l'épreuve : 2 heures	Coefficient: 4	Page 14 / 17

CORRIGE

2ème Partie: Environnement social

A l'aide de vos connaissances et en complément l'annexe 1, vous répondrez aux questions cidessous

1/Comment s'appelle le document en ANNEXE 1 ?

Un bulletin de salaire

0.5 point

2/ Quel est le nom de l'employé ? Leguenec Yann

Quel est son emploi? Chef de Partie

 2×0.5 point = 1 point

3.1/ Qu'est-ce qu'une convention collective?

Une convention collective est un texte qui définit les conditions de travail et les garanties sociales des salariés pour une branche d'activité. Les dispositions de la convention collective sont plus favorables aux salariés que la loi.

1 point

3.2/ Sur l'annexe 1, que signifie convention collective des HCR?

Hôtels, Cafés, Restaurants

1 point

- 4.1/ A combien de jours de congés un salarié a t-il le droit par mois de travail?
- 2,5 jours de congés par mois de travail.

1 point

4.2/Dans le cas présent, sur l'annexe 1, quel est le cumul des congés acquis pour l'année ? 15 Jours de congés

1 point

5.1/ Sur l'annexe 1, quel est le montant :

- des cotisations patronales pour le mois de novembre 2004 ? 902

902,84 euro

- des cotisations salariales pour le mois de novembre 2004 ?

521,33 euro

 2×0.5 point = 1 point

Groupement 1 – session 2005	CAP RESTAURANT	CORRIGE
EP3/U3 : Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise		
Durée de l'épreuve : 2 heures	Coefficient: 4	Page 15 / 17

Groupement 1- CAP RESTAURANT – EP3 Technologie – SESSION JUIN 2005 ANNEXE 1

.

Employeur URSSAF Salarié 11 Rue Du vieux Lavoir HOTEL du Golf LEGUENEC Yann 2 rue de Cran Carnac Route de la pointe 56000 vannes 56003 VANNES ' CEDEX SIRET: 312 559 940 00 66130 CARNAC Numéro: 5603853870141 55 1A APE: Convention collective : CONVENTION COLLECTIVE DES HCR DU 30 AVRIL 1998 Qualification Coeff. Emploi NºSS Anciennete 1 69 10 29-532 144 61 11,00 Mensuel / ETAM CHEF DE PARTIE CUISINE Employé qualifié **MOIS DE NOVEMBRE 2004** Part salariale Part patronale: Nombre au Désignation. Base Gains ---- Ret Sal -- Taux Patr - Taux Salar -177 67 11.500 2 043.17 Salaire brut horaire Avantage en nature repas 44,00 3,000 132.00 Jour férié 1 er novembre 8,20 11,500 100,30 Complément différentiel de salaire horaire 99,62 99,63 Rémunération Brute 2 375,10 Allocations familiales 2 375.10 5.400 128.28 Assurance maladie 2 375,10 0.750 17,81 12,800 304,01 Assurance veuvage 2 375.10 0,100 2,38 Assurance vieillesse sur brut 2 375,10 1,600 38,00 Assurance vieillesse tr. A 2 375.10 6.550 155.57 8.200 194.76 Accident du travail 2 375.10 2.200 52.25 Réduct, Cotisations S.S. sur la valeurs des 44,00 -83,000 -36,52 Aide logement tr. A 2 375,10 0,100 2,38 Chômage tr. A 2 375,10 57,00 4,000 2,400 95,00 AGFF TR A 2 375,10 0,800 19,00 1,200 28,50 CSG non déductible + RDS 2,900 2 256.35 65.43 5,100 CSG déductible 2 256,35 115.07 Retraite RIMA HR 2 375,10 3,750 89,07 3,750 89,07 FNGS A partir du 1er Juillet 1999 2 375,10 0,300 7,13 Cotisations Patronales 902.84 Cotisations Salariales 521.33 Net imposable 1 919,20 1 721,77 Net à Payer 1 721,77 Net à payer € Periode Exercice Congés payés Net à payer FF 11 294,07 177,67 1 954,33 Acquis période: Heures travaillées 2,50 Réglement: Chèque Jours travaillés Acquis année: 15,00 RTT période : 0 j 0 h 0 m RTT solde: 0 i 0 h 0 m Salaire brut 2 375,10 25 280,90 A prendre: 2.00 Heures sup. : Pris période: 521.33 5 549.13 0.00 Charges salariales Heures abs. : Charges patronales 902.84 9 592.23 Du: au : Jours Malad. : Net imposable 1 919,20 20 428,25 au : Repos acquis mois: 132.00 1 438,80 Repos Pris: Avantnature Repos Cumulés:

Groupement 1 – session 2005	CAP RESTAURANT	CORRIGE
EP3/U3: Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise		
Durée de l'épreuve : 2 heures	Coefficient: 4	Page 16 / 17

Connaissance de l'entreprise

1ère Partie: Environnement économique

Vous souhaitez faire l'acquisition d'un restaurant avec votre conjoint(e). A l'issue de la rencontre avec votre banquier, vous faites le point sur 3 statuts juridiques envisageables pour votre entreprise. 1/Dans le tableau ci-dessous, vous répondrez aux différentes questions relatives aux statuts.

Statuts juridiques	Donnez une définition des différents statuts juridiques	
L'entreprise individuelle	L'entreprise individuelle est la forme juridique la plus simple et la plus utilisée actuellement. Elle est à conseiller lorsque les risques de l'activité sont peu importants et les investissements limités. 1.5 points	
La S.A.R.L.	La société à responsabilité limitée est la forme de société la plus répandue en France. Elle a pour principale caractéristique de limiter la responsabilité des associés et peut s'adapter à de nombreuses situations. La SARL doit être constituée de 2 associés au minimum et de 50 au maximum. Elle fait l'objet d'un apport en espèce ou en nature pour la constitution du capital social. La loi pour l'initiative économique supprime l'exigence d'un montant minimal de capital pour les SARL et les EURL. Celui-ci pourra donc être déterminé librement par les associés, en fonction de la taille, de l'activité et des besoins en capitaux de l'entreprise. Cette disposition ne remet pas en cause la possibilité de libérer progressivement les apports en espèces.	
L'E.U.R.L.	Entreprise Unipersonnel à Responsabilité Limité L'EURL est une SARL constituée d'un seul associé. Elle est donc soumise aux mêmes règles qu'une SARL classique, exception faite toutefois, des aménagements rendus nécessaires par la présence d'un associé unique. Elle fait l'objet d'un apport en espèce ou en nature pour la constitution du capital social. La loi pour l'initiative économique supprime l'exigence d'un montant minimal de capital pour les SARL et les EURL. Celui-ci pourra donc être déterminé librement par les associés, en fonction de la taille, de l'activité et des besoins en capitaux de l'entreprise. Cette disposition ne remet pas en cause la possibilité de libérer progressivement les apports en espèces. 1.5 points	

Groupement 1 – session 2005	CAP RESTAURANT	CORRIGE
EP3/U3: Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise		
Durée de l'épreuve : 2 heures	Coefficient: 4	Page 17 / 17